

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Juillet 2024

Le 11 Juillet 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony Maire.

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, DESCHAMPS Anne-Cécile, HIRON Chantal, JOYAU Maryline, KRAMAROV Pascale, MALHERBE Martine, PAINEAU Catherine, MM : AINÉ Sébastien, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Absents : LEROUGE Nathalie procuration à Mme MALHERBE, STORNI Jacqueline procuration à Mme KRAMAROV, CADORET Jérôme procuration à MARTIN David, VEAUDECENNE Marie-Laure, HOULBERT Cédric procuration à M. PERTHUIS, LOUTELLIER Jean-Claude procuration à M. MUSSARD,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/07/2024

Date d'affichage : 05/07/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 18/07/2024

et publication ou notification

du : 18/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : KRAMAROV Pascale

Objet des délibérations

Etude de faisabilité biomasse réseau de chaleur communal
Approfondissement Etude réseau de chaleur
Détermination loyer boucherie / bail
Annule et remplace délibération 2024-04-036
Détermination prix de vente matériel boucherie
Détermination loyer logements ex-presse
Avenants Travaux ex-presse
Avenants travaux Rénovation énergétique groupe scolaire
Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone - rues des Bons Enfants, Gautier, Cosson, du Gazon, du Château et Coutard
Lancement Procédure de marché - Travaux passerelles
Admission en non-valeur
Décision modificative n°1 - Budget général

Décision Modificative n°1 - Budget Production électricité
Réalisation Audit service fourniture repas cantine
Ressources Humaines : demande renouvellement temps partiel d'un agent
Convention de mise à disposition agent Cdc LBN
Indemnités gardiennage église 2024
Acquisition parcelles terrain ex-déchèterie
Signature Convention Territoires Educatifs Ruraux (TER)

Validation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2024

Vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

réf : 2024-07-055 Etude de faisabilité biomasse réseau de chaleur communal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le souhait de faire réaliser une étude de faisabilité pour alimenter un réseau de chaleur communal par une chaufferie bois, et de faire appel au marché à bons de commande du Département.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de sa commission permanente du 08/07/2022, d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études dans le cadre du contrat territorial ADEME.
- Le coût de cette opération est estimé à **15 882 €** pour un ensemble de 8 bâtiments.
- Conformément à la décision du Conseil départemental du 08/07/2022, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût soit un montant de 4 764,60 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet d'étude pour **15 882 €** est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude et accepte de participer à **30 %** de son coût,
- s'engage à voter les crédits nécessaires,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

Vote à mains levées : pour : 17 contre : 0 abstentions : 0

réf : 2024-07-056 Approfondissement Etude réseau de chaleur

Après la présentation du bilan de l'étude du réseau de chaleur par M. HENNEBERT Olivier, Conseiller en énergie partagée du Pays Vallée de la Sarthe. Cette étude a été réalisée par le cabinet WEPO.

L'étude propose deux tracés différents :

- un tracé au nord de la commune (groupe scolaire, résidence Fariat, piscine, EHPAD)
- un tracé au sud de la commune (au tracé nord, se rajoute les résidences Sarthe Habitat, le Centre culturel).

Le tracé au sud est possible à condition que Sarthe Habitat se raccorde au réseau. M. le maire précise que la réalisation de ce tracé semble compromise car Sarthe Habitat ne dispose pas d'enveloppe financière pour ce type de projet. Sans Sarthe Habitat le Centre Culturel ne peut pas être relié.

Débats sur différentes questions :

- Approvisionnement du bois
- le temps agent estimé pour l'entretien courant de la chaudière,

Mme PAINEAU pense que le surcoût du projet comparé à l'installation de chaudières individuelles au

sein de chaque bâtiment est trop important.

M. HENNEBERT présente le reste à charge du tracé nord (périmètre restreint) et du tracé sud (périmètre élargi) pour la commune.

	Périmètre restreint	Périmètre élargi
Total investissements (dont 20% aléas)	1 565 000 € HT	2 580 000 € HT
Fonds chaleur – Production	352 158 €	466 527 €
Fonds chaleur – Réseau	412 113 €	625 950 €
DSIL (20 à 30%)	391 500 €	473 000 €
Taux de subvention	74%	58%
Reste à financer	406 229 €	1 014 523 €
<i>Pourrait s'ajouter aux subventions les CEE bonifiés à hauteur d'environ 693 000 € (périmètre élargi) si travaux terminés avant 31/12/26</i>		

M. le Maire demande si le Conseil municipal souhaite approfondir l'étude réseau de chaleur pour le tracé au nord de la commune. M. le Maire propose un vote à bulletin secret.

Après discussions et débat, les résultats sont les suivants : 10 Contre, 6 Pour et 1 blanc.

Il ne sera donc pas donné suite à ce projet.

Vote à bulletin secret : pour : 6 / contre : 10 / abstentions : 1

réf : 2024-07-057 Détermination loyer boucherie / bail

Annule et remplace délibération 2024-04-036

Les futurs gérants de la boucherie ont fait part du souhait d'intégrer le logement situé à l'étage de la boucherie au sein du bail commercial afin d'y installer un espace bureau et une salle de pause. Un changement d'affectation doit donc être réalisé afin de transformer le local d'habitation en local professionnel.

Après débat et discussion le Conseil municipal

FIXE le loyer de la manière suivante

- 416 € pour la partie boucherie

- 250 € pour la partie logement qui va être utilisé en bureau salle de pause

Soit un total de 666 €. Le loyer est exonéré de TVA en application du 2° de l'article 261 D du CGI.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer le bail et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-058 Détermination prix de vente matériel boucherie

La commune avait fait l'acquisition du matériel avec l'achat de la boucherie.

Après débat, le Conseil municipal

FIXE le prix de vente du matériel à 25 000 € à M. et Mme LEBECQ gérants de la société La Cocotte de Loué.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-059 Détermination loyer logements ex-presse

Suite à la réalisation des travaux dans le bâtiment de l'ex-presse, deux logements vont être proposés à la location.

Logement 01 : 114 m² avec une petite cour, accès rue Marchande,

Logement 02 : 83 m², accès rue des Etats-Unis

Après discussion et débat le Conseil municipal

FIXE les loyers des deux logements de la manière suivante :

- Logement 01 : 650 €,
- Logement 02 : 550 €.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer les baux et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Mme JOYAU demande s'il y'a des piste d'installation.

Le loyer de la partie commerce sera déterminée lors d'une prochaine réunion. Le loyer pourrait être fixé à 400 € Approximativement.

réf : 2024-07-060 Avenants Travaux ex-presse

M. PERTHUIS, adjoint, présente les différents avenants liés au marché "Aménagement d'un local commercial et de deux logements" :

Avenant 05 Lot 01 Gros-oeuvre PREVOSTO :

- Plus-value : 1 977.66 € HT

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 50 194.32 € HT,
- montant du marché avenant n°5 : 52 171.98 € HT.

Avenant 02 Lot 02 Charpente ESNAULT :

- Plus-value : 1 500.00 € HT

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 23 161.07 € HT,
- montant du marché avenant n° : 24 661.07 € HT.

Ces deux avenants font suite à la découverte d'un affaissement imprévu du plafond de la réserve. Avant la réalisation de ces travaux il était impossible de savoir qu'un linteau était très abîmé. Trois solives se sont donc affaissées. Le maçon a donc dû consolider cette partie du mur. L'entreprise Esnault doit également réaliser une sorte de portique afin de maintenir ces 3 solives.

Avenant 02 Lot 08 Peinture BOULFRAY :

- Plus-value : 732.33 € HT

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 33 169.34 € HT,
- montant du marché avenant n° : 33 901.67 € HT.

Présentation de l'état d'avancement financier des travaux (joint en annexe).

Après avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les avenants et tous les documents y afférents.

Vote à mains levées : pour : 15 / contre : 1 / abstentions : 1

réf : 2024-07-061 Avenants travaux Rénovation énergétique groupe scolaire

M. le Maire présente les avenants suivants :

Avenant 02 Lot 02 Gros-Œuvre SABIN

Plus-value : 383.13 € HT (sol nouvelle chaufferie)

Le montant du marché Lot 02 passe de 159 893.45 € HT à 160 280.58 € HT / 192 336.70 € TTC

Avenant 01 Lot 03 Charpente / couverture PAUMARD

Plus-value 9 636.27 € HT (Démontage des 2 cheminées de l'ancienne gendarmerie. Reprise toiture. Démontage des conduits)

Le montant du marché Lot 03 passe de 136 000 € HT à 145 636.27 € HT / 174 763.52 € TTC

Avenant 01 Lot 05 Menuiseries extérieures GLASS GO

Plus-value 14 747.00 € HT (Changement des verres du mur rideau entre Bat A et Bat B et changement de la porte. Ajout SAS dans le Bat B).

Le montant du marché Lot 05 passe de 195 371.52 € HT à 210 118.52 € HT / 252 142.22 TTC

Avenant 01 Lot 08 Carrelage LANDRON

Moins-value 6 216.93 € HT (travaux supplémentaires carrelage non-exécutés).

Le montant du marché Lot 08 passe de 24 960.42 € HT à 18 743.49 € HT / 22 492.19 € TTC

Avenant 01 Lot 10 Plomberie / Ventilation AMIARD

Plus-value : 582.82 € HT (Ajout d'une auge dans les sanitaires filles suite à la redistribution des cloisons).

Le montant du marché Lot 08 passe de 84 956.59 € HT à 85 539.41 € HT / 102 647.29 € TTC

Avenant 01 Lot 12 Chauffage AMIARD

Plus-value : 8 819.98 € HT (Installation d'un conduit de cheminée extérieur de 14 m à la place de la sortie ventouse car cette solution a été refusée par le Bureau de Contrôle. Déplacement de radiateurs gênants).

Le montant du marché Lot 12 passe de 99 649.19 € HT à 108 469.17 € HT / 130 163.00 € TTC

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

**réf : 2024-07-062 Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone
ER 007933 - "rues des Bons Enfants, Gautier, Cosson, du Gazon, du Château et Coutard"**

- Par délibération en date du **24 novembre 2022** le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **300 000 €** et pour le génie civil de télécommunication de **90 000 €**.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du **8 octobre 2001**, le reste à financer par la commune est de **40 %** du coût soit **120 000 €** pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du **27 février 2017**, la participation de la commune est de **100 %** du coût soit **90 000 €** pour le génie civil de télécommunication.

Les opérateurs de télécommunication assureront la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- Accepte de participer à **40%** du coût des travaux soit **120 000 €** pour l'électricité,
- Accepte de participer à **100%** du coût des travaux soit **90 000 €** pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-063 Lancement Procédure de marché - Travaux passerelles

M. le Maire informe que le dossier de Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux passerelles a été transmis par la société INGERIF qui assure la maîtrise d'œuvre de ce dossier.
Ce dossier de consultation concerne trois sites :

- la passerelle de l'îlot Papillon,
- la rénovation de l'actuelle passerelles des prés Marais,
- l'installation du bac à chaîne

La date de dépôt des plis va être fixée vers début octobre afin de pouvoir valider le choix des entreprises

lors de la séance du conseil d'octobre ou novembre.

M. Le Maire précise que pour le projet passerelle de la place du marché, il est en attente des réponses des demandes de subventions qui ont été faites.

Après discussions, le Conseil municipal,
AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation pour les travaux du projet "passerelles"
AUTORISE M. le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 3

réf : 2024-07-064 Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal
décident l'admission en non-valeur de la liste 7074520732 fournie par le centre des finances publiques
de Conlie d'un montant de 8 651.03 €.
décident l'admission en non-valeur de la liste 6740070632 fournie par le centre des finances publiques
de Conlie d'un montant de 81.00 €.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-065 Décision modificative n°1 - Budget général

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative n°1 suivante

Investissement dépense			Investissement Recette	
Chap 20 Immobilisations incorporelles				
Cpte 203	frais d'étude	50 000,00 €		
Cpte 204182	Subv org. Publics divers Bâtiments et installations	12 000,00 €		
Chap 21 Immobilisations corporelles				
Opé 94 Cpte 2132	Constructions bâtiments privés	5 000,00 €		
Opé 24 cpte 2132	Constructions bâtiments privés	-15 000,00 €		
Opé 19 cpte 2132	Constructions bâtiments privés	-40 000,00 €		
cpte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	-12 000,00 €		

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Les frais d'étude de cette DM sont inscrits pour financer l'étude du futur lotissement. Suite à la demande de 6 devis, 4 devis ont été reçus. Le lotissement pourra être réalisé en deux phase. Le phase 1 correspond à une parcelle d'un hectare. M. le Maire précise qu'il s'agit bien d'un lotissement communal.

Parmi les 4 propositions deux se détachent : INGERIF et Plaine étude. Suite à la commission, M. le Maire propose de retenir le devis de Plaine étude pour un montant de 39 512.50 € HT.

Les membres présents valident ce devis.

réf : 2024-07-066 Décision Modificative n°1 - Budget Production électricité

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative n°1 suivante

Investissement dépense			Investissement Recette	
Chap 20 Immobilisations incorporelles				
Cpte 2031	frais d'étude	7 000,00 €		
Chap 21 Immobilisations corporelles				
Cpte 2151	Installations complexes spécialisés	-7 000,00 €		

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

Présentation d'implantation des panneaux photovoltaïques par Mme JOYAU suite à l'étude réalisée par SunPV. Il s'agit d'un projet de production en auto-consommation. Les lieux d'implantation pressentis sont les suivants :

- la STEP,
- parking du Centre culturel
- site de l'ancien dépotoir rue du Pont de 4 mètres.

réf : 2024-07-067 Réalisation Audit service fourniture repas cantine

Mme JOYAU, adjointe propose qu'un audit du service fourniture des repas de la cantine (société API) soit réalisé.

Cet audit peut être réalisé gratuitement par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du Projet Agricole et Alimentaire Territorial.

Il a été demandé à la société API de fournir le reporting de ses achats or il s'est avéré que celle-ci n'a jamais respecté les données du contrat notamment le respect de la loi Egalim.C'est pourquoi,il est demandé la réalisation d'un audit auprès du Pays Vallée de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE le Pays Vallée de la Sarthe à réaliser cet audit,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

Présentation de l'évolution de la masse salariale au sein de la commune.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ECOLE						
ETP écoles et agent de ménage	6.55	5.54	4.84	4.55	4.55	4.55
Effectif réel école	5,55	4,54	4,84	4,55	4,55	4,55
ADMINISTRATIF						
ETP	4	4	4	4.93	4.91	4.9
Effectif réel administratif	4	4	4	3,93	3,91	3,9
TECHNIQUE						
ETP	9.54	9.64	9.64	10.64	10.59	10.08
Effectif réel technique	9,54	9,64	9,64	10,64	9,59	9,08
Total effectif réel	19,09	18,18	18,48	19,12	18,05	17,53

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale en €	774 436,03	731 619,86	702 911,66	749 821,85	811 534,86
en % des charges de fonctionnement globale (sources SGC Conlie)	43,00	45,00	44,00	41,00	42,00
% même strate de commune (2000 à 3500 hab) Sources Bilan Social Cdg72	NC	NC	51,30	49,19	

Évolution point d'indice

Point d'indice gelé depuis 2017.

au 01/07/2022 hausse point d'indice 3,5%
au 01/07/2023 hausse pt d'indice 1.5%

inflation + 4,9 % en 2022
inflation + 5,2% en 2023

- **Service école :**

- 31/12/2021 : un départ à la retraite non-remplacé
- 01/06/2021 : un départ non-remplacé

- **Service administratif :**

- Un arrêt maladie temps plein depuis mars 2022
 - o remplacement par un tps plein de juin 2022 jusqu'en février 2023,
 - o ensuite remplacement par un ½ temps d'avril 2023 à juillet 2024,
- un renfort ½ temps urbanisme en janvier 2022-fév 2023
- Ouverture d'un nouveau service ANTS : arrivée d'un agent temps plein à compter de novembre 2023

	2015	2016	2017	du 01/12/2023 au 31/05/2024
Nb dossiers CNI - Passeports traités à Loué	146	125	135	786

Service technique

- Départ Responsable Service Technique en juin 2021.
Recrutement technicien territorial en septembre 2022,
- Présence d'un apprenti de septembre 2021 à août 2023,
- Arrêt maladie ½ tps depuis plus d'un an.

Ce point sur l'évolution des ressources humaines de la commune n'appelle aucune remarque.

réf : 2024-07-068 Ressources Humaines : demande renouvellement temps partiel d'un agent

Monsieur le Maire annonce qu'un agent au grade d'ATSEM a fait une demande de renouvellement de temps partiel à 90 %.

Après en avoir délibéré,
les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent que le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe soit occupé à temps partiel, 90% à compter du 1^{er} septembre 2024.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-069 Convention de mise à disposition agent Cdc LBN

Dans le cadre de la mutualisation, la cdc LBN propose de mettre à disposition un agent administratif.
M. le Maire propose donc de faire appel à ce service en fonction des besoins du service de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la cdc LBN.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

Le point sur l'emprunt pour les travaux de l'école sera traité lors d'une prochaine réunion.

réf : 2024-07-070 Indemnités gardiennage église 2024

Vu les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011,

Vu nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice de juillet 2023,

le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer à la paroisse de Loué l'indemnité de gardiennage de l'église 2024, laquelle est fixée à 503.42 € net.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-07-071 Acquisition parcelles terrain ex-déchèterie

La Cdc LBN propose à la commune de Loué l'achat des parcelles ZM 44 et ZM 30 "Les Cures" (ex-déchèterie) pour un montant de 15 €. La surface totale est de 00 ha 28 a 96 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE l'acquisition de ces deux parcelles,

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'achat des deux parcelles et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

Une antenne de téléphonie sera installée ensuite.

réf : 2024-07-072 Signature Territoires Educatifs Ruraux (TER)

Les Territoires éducatifs ruraux constituent un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire à signer la convention TER.

Vote à mains levées : pour : 17 /contre : 0 / abstentions : 0

Questions diverses :

Gestion des nuisibles : la cdc LBN a signé une convention avec Polleniz. L'indemnité versée aux piégeurs sera donc prise en charge par la cdc. M. le Maire précise qu'il a commencé à « recruter » des piégeurs pour la commune. Des cages seront achetées pour les mettre à disposition des piégeurs.

PLUI : des discussions sont en cours avec les élus communautaires pour déterminer la répartition des différents secteurs à urbaniser.

Travaux d'aménagement quartier Courmesnil

Détermination de la commission : Maire, adjoints, Pascale Kramarov, David Martin, Gérard Plantais

Projet ex-boulangerie

Une personne a présenté un premier projet pour un commerce de type pâtisserie-salon de thé-petite restauration. Ce projet doit être affiné. L'installation de ce type de commerce ne « choque » pas les membres du conseil municipal.

La Commission Commerce Tourisme sera réunie à la rentrée.

Fin séance : 23h45

En Mairie, le 27/08/2024

Le Maire

Anthony MUSSARD

